

DEC220081DR05

Décision portant nomination de Mme Solène Hazouard aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18/12/2020 nommant Mme Christine Laurière, directrice de l'unité UMR9022 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 30/03/2021 ;

Considérant que Mme Solène Hazouard a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée à Villejuif du 18 au 20 octobre (1^{ère} session) et du 15 au 17 novembre 2021 (2nde session) par le CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Solène Hazouard, ingénieur d'études, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR9022 intitulée Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s), à compter du 01/12/2021.

Mme Solène Hazouard exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Solène Hazouard, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

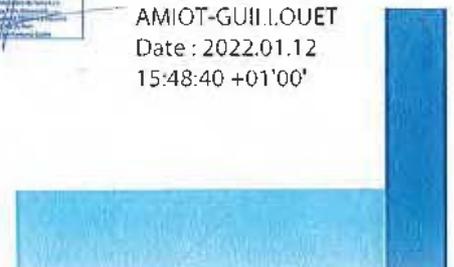
Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président CY Cergy Paris Université
(ou de son délégué)

La directrice de l'unité



Signature
numérique de Julie
AMIOT-GUILLOUET
Date : 2022.01.12
15:48:40 +01'00'





DEC220082DR05

Décision portant nomination de M Cyril Gorny aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8006 intitulée procédés et ingénierie en mécanique et matériaux (PIMM)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC172797INSIS en date du 11/10/2017 nommant Mme Véronique Favier, directrice de l'unité UMR8006 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19/02/2021 ;

Considérant que M Cyril Gorny a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Villejuif du 18 au 20 octobre (1^{ère} session) et du 15 au 17 novembre 2021 (2^{ème} session) par le CNRS ;

DECIDE :

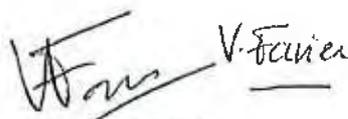
Article 1^{er} : M Cyril Gorny, ingénieur d'études CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR8006 intitulée procédés et ingénierie en mécanique et matériaux, à compter du 01/12/2021.

M Cyril Gorny exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Cyril Gorny, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 janvier 2022

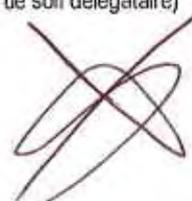

La directrice de l'unité

Visa de la déléguée régionale du CNRS


Pour le Directeur Général
Visa de l'administrateur général de l'ONAM
(ou de son délégué)
Campus
Arts et Métiers de Paris

Smaine KOUIDRI

Visa du directeur général de l'ENSAM
(ou de son délégué)



Laboratoire Procédés et Ingénierie en
Mécanique et Matériaux
UMR CNRS 8006 - ARTS ET METIERS Paris Tech
151 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS, France